



Fiche action n°5

Accueillir la faune en cœur de ville

Description

Accueillir la faune signifie proposer « **le gîte et le couvert** » aux espèces susceptibles de fréquenter le secteur : oiseaux, reptiles, petits mammifères, insectes. Il s'agit de leur proposer des abris, des sites de reproduction, des voies de déplacement, des sites d'alimentation.

Dans cette action, seront évoqués :

- Les **habitats plutôt naturels**, constitués avec les éléments présents naturellement dans la nature, tels que des tas de pierres ou de bois mort ;
- Les **habitats artificiels**, construits artificiellement, tels que les nichoirs, les abris/hôtels à insectes, les murets gabion.

La mise en place de ces aménagements a aussi pour avantage de pouvoir **sensibiliser les usagers et habitants** de par leur présence, surtout s'ils sont accompagnés de panneaux pédagogiques. Ces derniers permettront leur compréhension et leur acceptation.

Objectifs

L'objectif est de favoriser la présence des espèces fréquentant les villes, par des sites ou aménagements favorisant :

- **L'alimentation ;**
- **La reproduction ;**
- **L'abri / hivernage.**

Bénéfices écologiques

Les effets de cette mesure vont concerner les cortèges suivants :



La création d'habitats au sein du contexte urbain, souvent peu favorable à la biodiversité, permet de s'assurer que les espèces de faune possèdent un refuge, même si ce dernier est uniquement temporaire. De plus, la pérennisation des espèces d'insectes permet d'assurer la pollinisation des plantes de la commune.

Synergie : bénéfices écosystémiques

Les bénéfices écosystémiques (services rendus par la nature aux êtres humains) vont être indirects :

- **Réduction du nombre de moustiques** liée à l'augmentation de la population de chauves-souris ;
- **Augmentation du nombre de pollinisateurs** : meilleure pousse dans les jardins et les potagers ;
- **Plaisir visuel et auditif** pour les citoyens.

Modalités de mise en œuvre

Prérequis

Il s'agit de :

- **Identifier** l'espèce cible ;
- **Identifier** le type d'habitat nécessaire ;
- **Bien positionner l'habitat** en termes d'exposition, d'orientation, de hauteur.

Dans le choix des habitats écologiques, il est nécessaire d'identifier les pièges écologiques qui seraient contre bénéfiques. Par exemple : positionner en hauteur les nichoirs pour éviter que des chats puissent y accéder ou des revêtements qui captent la chaleur.

Conseils et indications techniques

- **Adapter le type d'aménagement, son emplacement et sa situation en fonction de l'espèce visée** (exemple un gîte à pipistrelles doit être placé sud ou sud-est, à au moins 3m de haut) ;
- **Relier l'aménagement aux milieux favorables pour l'espèce** via une trame écologique ;
- **Accompagner les abris et sites de reproduction de sources de nourritures adaptées** (exemple hôtel à insectes à proximité directe d'une zone non fauchée) ;
- Favoriser une **gestion différenciée** des espaces verts.
- **Installer de nichoirs à oiseaux adaptés** (taille du trou d'entrée et d'envol, etc.) ;
- **Concevoir de manière écologique les espaces verts** favorisant les refuges, la diversité de strates, les espèces végétales nourricières (arbustes à baies, fruitiers, fleurs nectarifères...)

Fiches actions – Biodiversité en ville

Acteurs

La Ville de Maubeuge, et notamment les service Espaces verts, Relation Citoyenne, voire l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

Les associations environnementales présentes à Maubeuge et ses environs.

Exemples



© LPO Gérald Dielen. K



© Ville de Roame

© Ville de Roame

Sources

Guide LPO Nord : <https://nord.lpo.fr/conseils-nichoirs/>